Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_121-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le lundi 19 octobre à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 15/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Étaient présents : POSTE Olivier, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absent excusé : GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Elodie DESPAS, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.10.121 Remboursement à des tiers

M. le Maire informe l'assemblée qu'initialement l'acquisition par la commune des parcelles A 1520 et 1522 (délibération 2025.09.83) et la cession de la parcelle 1611 devaient être signées avec M et Mme CHAUVIN dans un même acte notarié. Ces derniers étants vendeurs des parcelles A 1520 et 1522 à la commune et acquéreur de la 1611. Mais l'acquisition et la vente ont finalement fait l'objet de deux actes distincts. Il était convenu que la commune prenne à sa charge les frais d'acte notarié. **M. le Maire propose à l'assemblée de rembourser les 163 euros des frais de l'acquisition de la 1611 à M et Mme CHAUVIN.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité des membres présents,***

- **DÉCIDE** de procéder au remboursement de la somme de 163 euros à M et Mme CHAUVIN.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce mandat

Fait et délibéré en séance
Le 19/10/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Elodie DESPAS

MAIRIE DE MELLE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20261019-D2026_10_121-DE

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État